

02 Question de Mme Kattrin Jadin à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les difficultés de fourniture électrique et les alternatives pour y remédier" (n° 21740)

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, madame la ministre, vous voyez que je creuse aussi – mais peut-être pas en profondeur.

M. Tanguy Detroz, CEO de DAPESCO, société de monitoring à distance de la consommation des bâtiments, se plaignait dans un article paru voici quelques mois d'une pénurie anticipée et programmée de fourniture électrique, non seulement en Belgique, mais également dans toute l'Europe.

Selon lui, les grands industriels ne sont plus intéressés par l'investissement massif dans l'infrastructure de production électrique. Aussi propose-t-il la création de zones franches (éco-quartiers, zonings, etc.) et l'accompagnement de petits acteurs locaux capables de gérer la demande, produire localement et stocker à court terme l'excédent produit par les énergies renouvelables.

Monsieur le président, madame la ministre, je dois vous informer que j'ai déposé ma question le 10 octobre dernier. Peut-être ma première interrogation pourra-t-elle, par conséquent, se révéler sans objet.

Confirmez-vous que nous allons bien devoir faire face à des difficultés de fourniture électrique? Que pensez-vous de cette idée de création de zones franches? Qu'en est-il de l'aide aux acteurs locaux? Cette dernière question pourrait faire l'objet d'une réponse écrite.

Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, l'étude d'Elia que j'ai commandée et qui est intitulée "Étude de l'adéquation et estimation du besoin de flexibilité du réseau électrique pour la période 2017-2027" – publiée en avril 2016 – montre bien que de nouvelles capacités en production, en stockage et en gestion de la demande devront être introduites pour pallier la fermeture du parc nucléaire et maintenir ainsi un niveau de sécurité d'approvisionnement conforme aux critères légaux prévus à l'article 7bis, § 2, 3° de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

Dans ce cadre, comme vous le savez, le gouvernement fédéral et les Régions oeuvrent ensemble à la mise en place prochaine – je l'espère – d'un Pacte énergétique destiné à répondre à ces besoins.

Kattrin Jadin (MR): Mais avec vous!

Marie-Christine Marghem, ministre: La finalité du Pacte énergétique est de déterminer une vision en termes d'énergie pour 2050, en précisant les différents objectifs, notamment en rapport avec le climat.

Les zones franches ou les circuits courts seraient des micro-réseaux élaborés parallèlement aux réseaux de distribution d'électricité. En l'occurrence, cet aspect concerne plutôt les Régions, qui sont plus aptes à traiter ces questions. Néanmoins, je vais vous répondre.

C'est en effet une problématique fort intéressante et qui nous pend en quelque sorte au nez dans les prochaines années, sachant que peut-être, au niveau régional et des GRD, nous ne sommes pas suffisamment prêts.

Des études menées par différents professeurs tendent à montrer qu'il serait judicieux de développer plus hardiment les micro-réseaux, et ce pas nécessairement en marge des réseaux de distribution d'électricité, en lançant au niveau régional une impulsion politique décrétole identique à celle du fédéral initiée en juillet 2017. En effet, en juillet dernier, a été votée en séance plénière la loi "flexibilité" sur les conditions permettant le développement du stockage à grande échelle et de la gestion de la demande à grande échelle, à savoir sur le réseau central. Le GRT relevant de la compétence fédérale et les GRD de celle des Régions, une législation identique devrait pouvoir donner une impulsion au niveau des GRD pour, justement, commencer à développer les micro-réseaux. Il s'agit de permettre au consommateur lambda d'être un producteur qui est en mesure de stocker sa production pour la consommer à un autre moment. Quand il y a du soleil en hiver, ses panneaux solaires fonctionnent, produisent de l'électricité que le consommateur stocke individuellement et utilise quand il rentre le soir.

Sa voiture peut servir également de batterie et peut donc éventuellement continuer à stocker le soir en prenant de l'électricité produite et stockée chez lui et prendre l'électricité et l'amener ailleurs. Et s'il en reste encore, il la réutilisera chez lui, et ainsi de suite.

Ces réseaux peuvent et doivent donc être développés pour, sur le plan de la consommation individuelle, faire baisser notre obligation de produire de l'énergie sur le plan central, celle qui concerne le plus les grosses entreprises et le fonctionnement du pays.

Ce développement des micro-réseaux doit impérativement être lancé au niveau des Régions. Nous en avons beaucoup discuté avec mes partenaires régionaux, dans le cadre de la vision énergétique que nous avons développée, qui est maintenant transmise aux différents gouvernements de ce pays et fait, pour l'instant, l'objet d'un approfondissement en termes de chiffres – à tout le moins au niveau fédéral. De ce fait, les gouvernements wallon et bruxellois sont déjà – s'ils le veulent, rien ne les en empêche – en mesure de développer cette législation qui est déjà inscrite dans notre vision.

C'est le développement de micro-réseaux sur le plan régional. Il ne suffit que de s'y mettre. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, si vous avez besoin d'aide, je suis là pour l'établissement de cette réglementation qui est assez sophistiquée, compliquée. Vous vous en souvenez.

Katrin Jadin (MR): Absolument!

Marie-Christine Marghem, ministre: Cela vaut donc la peine de profiter de l'expertise du fédéral pour pouvoir développer déjà une législation décrétable adaptée dans les différentes Régions. On n'est pas non plus obligé d'attendre que cela devienne un pacte. On peut le faire en Région flamande. On peut le faire dans toutes les Régions.

Katrin Jadin (MR): Madame la ministre, je vous remercie. Je me souviens très bien que cela nous a coûté beaucoup d'énergie.

Marie-Christine Marghem, ministre: C'est le cas de le dire!

Katrin Jadin (MR): Merci aussi d'avoir pris le temps de répondre à cette dernière question pour nous faire connaître les pistes actuellement envisageables. Cette piste est en effet très intéressante. Il est également possible que les Régions voient les choses de manière différente en termes de vitesse. Mais en tout cas, poursuivre dans cette voie me paraît une excellente chose.

Je vous remercie pour votre réponse très complète. Si je ne vous vois plus, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Marie-Christine Marghem, ministre: Merci également. À tous, je le dis déjà pour ne pas l'oublier: excellentes fêtes de fin d'année si je ne vous vois plus d'ici là.